

Collaborer avec votre avocat de l'aide juridique

Working with your legal aid lawyer

Ce à quoi vous pouvez vous attendre de votre avocat

What you can expect your lawyer to do

Les lignes directrices ci-dessous expliquent ce à quoi vous attendre dans le cadre d'un contrat d'aide juridique avec la Legal Services Society (LSS). Ces lignes directrices vous aideront, vous et votre avocat, à collaborer sur votre dossier.



- Il conviendra avec vous d'une date de rencontre pour discuter de votre dossier.
- Il vous expliquera les points suivants :
 - la confidentialité;
 - vos rôles respectifs;
 - les étapes de la procédure judiciaire;
 - les options juridiques qui s'offrent à vous;
 - vos chances d'obtenir ce que vous souhaitez;
 - les risques auxquels vous pourriez vous exposer;
 - les limites de votre contrat d'aide juridique.
- Il vous demandera si vous possédez des renseignements concernant votre dossier.
- Il vous demandera de préciser les résultats que vous souhaitez obtenir relativement à votre dossier, mais il vous indiquera qu'il *ne pourra pas* vous en garantir l'issue.
- Il vous fournira un avis juridique sur la marche à suivre. (Son avis juridique pourra différer des options que vous souhaitez.)
- Il répondra à vos questions juridiques.
- Il essaiera de réaliser son travail dans les temps impartis et vous informera s'il s'attend à un délai prolongé.
- Il essaiera de retourner vos appels et de répondre à vos courriels ou à vos lettres dès que possible, mais peut-être pas le jour même.
- Il respectera ses rendez-vous avec vous, sinon il communiquera avec vous pour reporter celui auquel il n'a pu se présenter ou qu'il l'a manqué.
- Il discutera avec vous de toutes les décisions importantes à prendre au sujet de votre dossier.
- Il vous tiendra informé de chaque étape d'avancement de votre dossier.
- Il s'assurera d'obtenir un interprète si vous en avez besoin pour une rencontre ou une audience.
- Il vous fournira une copie de tout document ou de tout autre renseignement, pourvu qu'il s'agisse d'une demande réaliste.
- Il vous informera immédiatement de tout oubli important ou de toute erreur commise.
- Il vous expliquera si vous pouvez en appeler de l'issue de votre dossier (faire une demande de révision) si vous en êtes insatisfait.
- Il *ne vous demandera jamais* d'argent.

Changement d'avocat

Change of lawyer



Si vous pensez que votre avocat ne s'est pas acquitté de ses responsabilités, discutez-en avec lui. Si vous ne parvenez pas à résoudre le problème, communiquez avec votre bureau d'aide juridique local pour connaître la marche à suivre. La LSS vous permet de changer d'avocat uniquement dans des circonstances *précises* et seulement si vous êtes toujours admissible aux services.

Si vous demandez de changer d'avocat (demande appelée **changement de procureur** – change of counsel request), vous devez avoir une raison *valable* (par exemple, des préoccupations sur la qualité des services reçus). Votre demande doit également être *équitable* (fondée sur des attentes réalistes). Changer d'avocat en milieu de parcours est susceptible de créer des problèmes.

Si vous maintenez votre demande de changement d'avocat, vous devez lui faire savoir par écrit. Si la LSS approuve votre demande, votre avocat devra transférer votre dossier au nouvel avocat dès que possible.

Collaborer avec votre avocat de l'aide juridique

Working with your legal aid lawyer

Ce à quoi votre avocat s'attend de vous comme client

What your lawyer expects you (their client) to do



Les lignes directrices ci-dessous expliquent ce à quoi vous attendre dans le cadre d'un contrat d'aide juridique avec la Legal Services Society (LSS). Ces lignes directrices vous aideront, vous et votre avocat, à collaborer sur votre dossier.

Plaintes

Complaints



Si vous êtes insatisfait d'un service reçu de la LSS, vous avez le droit de déposer une plainte officielle. Pour de plus amples renseignements, consultez legalaid.bc.ca/about/complaints.php (en anglais seulement).

Dans certains cas, votre avocat pourrait se retirer de votre contrat d'aide juridique si le motif est raisonnable et que la demande est équitable.

- Demandez-lui combien de temps le contrat lui accorde pour collaborer sur votre dossier et comment vous pouvez l'aider à le préparer. Le temps que l'avocat passera sur votre dossier couvrira vos courriels, vos appels téléphoniques et les rencontres, la préparation de la comparution et la présence au tribunal, la recherche juridique et l'examen et la préparation des documents juridiques.
- Fournissez-lui tous les faits concernant votre dossier et soyez honnête. Si vous ne l'êtes pas, votre avocat ne pourra pas vous être utile et il pourra même nuire à votre cause.
- Donnez-lui un aperçu de l'objectif que vous visez et du moment auquel vous souhaitez l'atteindre.
- Prenez des notes lors de vos discussions aux réunions et au téléphone. Dressez une liste des tâches que vous acceptez d'accomplir et de leur date de fin.
- Discutez avec lui des prochaines dates de comparution ou de rendez-vous ou d'autres questions urgentes.
- Fournissez-lui les documents qu'il demande au sujet de votre dossier et tout nouveau renseignement que vous avez; envoyez-les-lui par courriel ou par la poste ou parlez-en à son adjoint.
- Répondez à toutes les questions qu'il vous pose dès que possible.
- Posez des questions si vous ne comprenez pas un renseignement.
- Limitez vos discussions à votre dossier et aux faits importants le concernant.
- Soyez ponctuel à chaque rendez-vous ou comparution au tribunal.
- Faites-lui part de vos décisions à chaque stade d'avancement de votre dossier et fournissez-lui des instructions claires.
- Préparez-vous pour vos rencontres; déterminez vos questions juridiques prioritaires et obtenez les documents dont vous avez besoin.
- Assurez-vous qu'il dispose de coordonnées à jour vous concernant et indiquez-lui où il peut laisser des messages.
- Discutez de tout différend que vous pourriez avoir avec lui.



Legal
Services
Society

British Columbia
www.legalaid.bc.ca

Remarque : Cette publication a été préparée en anglais. Aux fins de la traduction, le masculin utilisé dans le texte inclut le féminin et vise essentiellement à faciliter la lecture.